

NOTE DE SYNTHÈSE DE PRÉSENTATION DU BUDGET COMMUNAL

Conseil municipal - 15 avril 2024

Contexte de préparation du budget

Le projet de budget 2024, soumis à la délibération du Conseil municipal, résulte d'un travail engagé il y a plusieurs mois et structuré en trois phases.

1°) Phase budgétaire préalable (automne 2023)

Une première phase de travaux préliminaires de la commission Economie et administration générale, au cours de l'automne 2023, a permis aux élus de débiter le travail d'état des lieux des dépenses afin de maîtriser collégialement, et de la façon la plus transparente possible, l'évolution des dépenses. L'objectif était à la fois d'infléchir l'évolution des charges de fonctionnement mais aussi de mieux comprendre les fluctuations de trésorerie au cours de l'année et d'identifier de possibles sources d'économies.

2°) Le débat d'orientation budgétaire

Un deuxième temps fort de la préparation budgétaire a été l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire lors du Conseil municipal du 5 janvier 2024. Alors que l'organisation d'un tel débat n'est en rien une obligation pour les communes de moins de 3 500 habitants, la Municipalité a fait le choix d'engager le dialogue budgétaire avec le Conseil municipal afin que les élus aient très tôt la possibilité d'affirmer leurs préférences budgétaires et de réfléchir à des amendements permettant l'ajustement des propositions de la Municipalité. Le débat d'orientation budgétaire fut l'occasion d'évoquer aussi bien la situation financière de la commune que les perspectives envisagées pour l'exercice 2024. Il a permis de constater que l'endettement de la commune, bien que demeurant à un niveau élevé, se réduit progressivement, la commune ayant retrouvé une réelle crédibilité auprès de ses financeurs.

Cela étant, les dépenses de fonctionnement ont cru de façon plus importante que les recettes de la commune au cours des exercices précédents, et ce, malgré un effort de rationalisation des dépenses de fonctionnement courant en 2023 (les dépenses effectives se situent ainsi environ 100 000 € en-deçà des crédits budgétés). Les recettes de la commune, en demeurant stables, ont néanmoins conduit la Municipalité à devoir chercher des recettes d'appoint extérieures et par définition non pérennes. Suivant les recommandations formulées par la Chambre régionale des comptes dans son rapport d'observations de 2018, la commune a ainsi procédé à la vente de plusieurs bâtiments communaux. Cette technique, si elle a permis de rétablir la trésorerie de la commune et de retrouver une crédibilité auprès des financeurs et des organismes de contrôle, est aujourd'hui arrivée à son terme.

Des choix structurels doivent en conséquence être faits afin que les ratios financiers de la commune cessent de se dégrader.

3°) Phase de finalisation budgétaire (hiver 2024)

Fortes des constats tirés du débat d'orientation budgétaire, la Municipalité a travaillé à un projet de budget ambitieux, qui a été l'objet de quatre séances de la commission Économie et administration générale du Conseil municipal (29 février 2024, 11 mars 2024, 18 mars 2024 et 26 mars 2024), dont les débats furent denses et nourris.

La Municipalité a également pris conseil auprès de l'Agence Alpine des Territoires avec laquelle elle a eu trois rendez-vous de préparation (07 février 2024, 06 mars 2024 et 21 mars 2024).

Calendrier de préparation du budget. Réunions des commissions et du Conseil municipal

Phase budgétaire préalable (automne 2023)

- ❖ *Commission Économie et administration générale*
 - 10 novembre 2023
 - 21 novembre 2023
 - 7 décembre 2023

- ❖ *Commission Éducation, solidarité, vie et action sociale*
 - 5 décembre 2023

Débat d'orientation budgétaire

- ❖ *Conseil municipal*
 - 5 janvier 2024

Phase de finalisation budgétaire (hiver 2024)

- ❖ *Commission Économie et administration générale*
 - 25 janvier 2024
 - 29 février 2024
 - 11 mars 2024
 - 18 mars 2024
 - 26 mars 2024
-

Principes de construction du budget communal

Le projet de budget soumis à la délibération du Conseil municipal a été construit à partir des présupposés généraux suivants.

Il a tout d'abord été tenu compte de la dissolution du Centre communal d'action sociale (CCAS - délibération n° 2023-109 du 1^{er} décembre 2023). L'ensemble des dépenses et recettes afférentes aux institutions sociales communales (principalement la structure multi-accueil) a été intégré dans le budget principal de la commune. La lecture comparée du chapitre 011 dudit budget doit en conséquence être réalisée en additionnant les chapitres 011 des budgets principal et annexe CCAS des exercices antérieurs afin d'intégrer l'ensemble des dépenses de l'exercice 2024.

La commune n'ayant pas finalisé les comptes de gestion et les comptes administratifs avant l'adoption du budget et afin de se laisser le temps de produire un travail de meilleure qualité, il a été fait le choix d'adopter le budget sans tenir compte des résultats de l'exercice 2023. Ceux-ci seront réintégrés suite à l'adoption des comptes de gestion et des comptes administratifs (dont l'échéance est fixée au 30 juin de l'année suivant l'exercice - art. L 1612-12 CGCT).

En conséquence, aucun report ne figure dans le projet soumis à la délibération du Conseil municipal.

Le projet soumis à la délibération du Conseil municipal rend compte du seul exercice 2024, permettant de parfaitement appréhender l'économie du budget ainsi que les conséquences des choix fiscaux projetés.

Pour rappel, le budget de la commune se compose désormais de trois documents budgétaires :

- Le budget principal de la commune,
- Le budget annexe Assainissement,
- Le budget annexe DSP Domaine skiable.

Pour chacun des budgets, une présentation synthétique détaille les choix qui ont présidé à l'élaboration des équilibres budgétaires proposés. Elle est suivie de deux tableaux synthétiques (un par section) qui rendent compte des masses par chapitres et sections et permettent de comparer les exercices 2023 et 2024.

Projet de budget annexe
Assainissement

Le projet de budget annexe Assainissement reprend les grands équilibres des exercices antérieurs.

❖ *Section de fonctionnement*

Les recettes de fonctionnement ont été légèrement revues à la baisse (150 000 € au lieu de 175 000 € prévus au budget 2023) afin de se rapprocher du « réalisé » 2023 qui fut en baisse (sans qu'un facteur clé d'explication permette d'éclairer cette évolution, dont le sens devra être vérifié à la fin de l'exercice 2024).

Conséquence : **la subvention d'exploitation (art. L. 2224-2 CGCT) compense la baisse prévisionnelle anticipée et s'établit à 159 321,81 €.** Il a été fait le choix de ne pas augmenter la redevance d'assainissement dont le taux demeure inchangé depuis décembre 2017.

❖ *Section d'investissement*

Un virement de 39 271,81 € est opéré en faveur de la section d'investissement. Le niveau de dépenses pour les investissements demeure ainsi proche de celui de l'exercice précédent (155 271,81 € contre 156 00 €).

Le budget prévisionnel s'équilibre au sein des deux sections.

Budget annexe Assainissement 2024. Section de fonctionnement

	2023	2024
013. Atténuation de charges	- €	- €
70. Vente de produits fabriqués, prestation de services	186 000,00 €	161 000,00 €
74. Subvention d'exploitation	102 900,00 €	161 821,81 €
75. Autres produits de gestion courante	- €	- €
TOTAL RECETTES DE GESTION DES SERVICES	288 900,00 €	322 821,81 €
76. Produits financiers	- €	- €
77. Produits exceptionnels	- €	- €
TOTAL RECETTES REELLES	288 900,00 €	322 821,81 €
042. Opération d'ordre de transfert entre section	- €	- €
043. Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation	- €	- €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	288 900,00 €	322 821,81 €
011. Charges à caractère général	130 100,00 €	126 800,00 €
012. Charges de personnel et frais assimilés	- €	- €
014. Atténuation de produits	9 000,00 €	9 000,00 €
65. Autres charges de gestion courante	1 300,00 €	1 250,00 €
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES	140 400,00 €	137 050,00 €
66. Charges financières	28 000,00 €	26 000,00 €
67. Charges exceptionnelles	500,00 €	500,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	168 900,00 €	163 550,00 €
023. Virement à la section d'investissement		39 271,81 €
042. Dotations aux amortissements	120 000,00 €	120 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	120 000,00 €	159 271,81 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	288 900,00 €	322 821,81 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	- €	- €

Budget annexe Assainissement 2024. Section d'investissement

	2023	2024
13. Subventions d'investissement	109 375,00 €	60 000,00 €
16. Emprunts et dettes assimilées		
20. Immobilisations incorporelles		
21. Immobilisations corporelles		
22. Immobilisations reçues en affectation		
23. Immobilisations en cours	120 000,00 €	
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	229 375,00 €	60 000,00 €
10. Dotations, fonds divers et réserves	17 000,00 €	5 000,00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES	246 375,00 €	65 000,00 €
021. Virement de la section d'exploitation		39 271,81 €
040. Opération d'ordre de transfert entre section		120 000,00 €
041. Opérations patrimoniales		- €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	- €	159 271,81 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	246 375,00 €	224 271,81 €
20. Immobilisations incorporelles	15 000,00 €	
21. Immobilisations corporelles		155 271,81 €
22. Immobilisations reçues en affectation	- €	- €
23. Immobilisations en cours	156 070,00 €	
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	171 070,00 €	155 271,81 €
16. Emprunt et dettes assimilées	68 000,00 €	69 000,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	239 070,00 €	224 271,81 €
040. Opérations d'ordre de transfert entre section		
041. Opérations patrimoniales		
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	- €	- €
Déficit reporté	7 305,00 €	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	246 375,00 €	224 271,81 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	- €	- €
RESULTAT FINAL	- €	- €

Projet de budget annexe DSP Domaine skiable

Le projet de budget annexe DSP Domaine skiable a été élaboré en lien avec la direction de SSDS RI Albiez. Il a fait l'objet d'une séance complète de la commission Économie et administration générale (18 mars 2024).

❖ Section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement figurant dans le budget proposé intègrent les derniers chiffres disponibles en termes de recettes d'exploitation des remontées mécaniques au cours de la saison hivernale 2024 (1,5 million d'euros).

Par ailleurs, **la subvention d'exploitation prévisionnelle est substantiellement réduite par rapport au budget 2023, passant de 193 200 € à 95 602 €**. Le reste de la subvention prévue couvre les emprunts du domaine skiable ainsi que les amortissements (ordre de grandeur : 264 000 €) et les investissements mentionnés plus haut.

En termes de dépenses, il s'appuie sur les données d'exploitation et le travail de rationalisation du fonctionnement du domaine skiable mené par le régisseur afin de parvenir à restaurer le petit équilibre (équilibre d'exploitation).

La masse salariale (012) diminue pour l'exercice 2024. Pour une appréhension plus juste des dépenses idoines, elle doit toutefois être complétée par une partie des dépenses d'« honoraires » car la rémunération du poste de direction du domaine skiable résulte d'une refacturation de SSIT à SSDS RIA (le nouveau directeur étant salarié de la première mais mis à disposition de la seconde). En conséquence, la masse salariale est plutôt en légère augmentation qu'en baisse.

❖ Section d'investissement

Le budget proposé intègre les investissements déjà engagés en début d'exercice (rachat d'une dameuse dont le crédit-bail était arrivé à échéance et financement de l'étude Clim-Snow).

En l'état, **il n'arbitre pas les investissements prioritaires pour l'évolution du domaine skiable** (réseau de neige de culture, nouvel appareil, extension du domaine, etc.), **les résultats de l'étude Clim-Snow conditionnant l'orientation des investissements à prioriser.**

Budget annexe DSP Domaine skiable 2024. Section de fonctionnement

	2023	2024
013. Atténuation de charges	- €	- €
70. Vente de produits fabriqués, prestation de services	1 444 160,00 €	1 585 066,00 €
74. Subvention d'exploitation	499 223,00 €	496 902,00 €
75. Autres produits de gestion courante	- €	- €
TOTAL RECETTES DE GESTION DES SERVICES	1 943 383,00 €	2 081 968,00 €
76. Produits financiers	- €	- €
77. Produits exceptionnels	- €	- €
TOTAL RECETTES REELLES	1 943 383,00 €	2 081 968,00 €
042. Opération d'ordre de transfert entre section	60 000,00 €	30 000,00 €
043. Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation	- €	- €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	60 000,00 €	30 000,00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 003 383,00 €	2 111 968,00 €
011. Charges à caractère général	958 383,00 €	1 132 417,18 €
012. Charges de personnel et frais assimilés	679 000,00 €	576 195,00 €
014. Atténuation de produits		
65. Autres charges de gestion courante		
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES	1 637 383,00 €	1 708 612,18 €
66. Charges financières	96 000,00 €	91 000,53 €
67. Charges exceptionnelles		
TOTAL DEPENSES REELLES	1 733 383,00 €	1 799 612,71 €
023. Virement à la section d'investissement		48 355,29 €
042. Dotations aux amortissements	270 000,00 €	264 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	270 000,00 €	312 355,29 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 003 383,00 €	2 111 968,00 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	- €	- €

Budget annexe DSP Domaine skiable 2024. Section d'investissement

	2023	2024
13. Subventions d'investissement		
16. Emprunts et dettes assimilées	1 400 000,00 €	
20. Immobilisations incorporelles		
21. Immobilisations corporelles		
22. Immobilisations reçues en affectation		
23. Immobilisations en cours		
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	1 400 000,00 €	- €
27. Autres immobilisations financières	270 000,00 €	
TOTAL DES RECETTES REELLES	1 670 000,00 €	- €
021. Virement de la section d'exploitation		48 355,29 €
040. Opération d'ordre de transfert entre section		264 000,00 €
041. Opérations patrimoniales		
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	- €	312 355,29 €
Excédent reporté	16 395,33 €	
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 686 395,33 €	312 355,29 €
20. Immobilisations incorporelles		30 005,29 €
21. Immobilisations corporelles	1 407 395,33 €	28 350,00 €
22. Immobilisations reçues en affectation		
23. Immobilisations en cours		
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	1 407 395,33 €	58 355,29 €
13. Subventions d'investissement	60 000,00 €	
16. Emprunt et dettes assimilées	219 000,00 €	224 000,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	1 686 395,33 €	282 355,29 €
040. Opérations d'ordre de transfert entre section		30 000,00 €
041. Opérations patrimoniales		
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	- €	30 000,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 686 395,33 €	312 355,29 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	- €	- €
RESULTAT FINAL	- €	- €

Projet de budget principal Commune

Le projet de budget principal de la commune a été l'objet de nombreux échanges destinés à tirer les conséquences des orientations débattues début janvier.

❖ *Équilibre général*

La situation budgétaire de la commune demeurant tendue et devant être consolidée, et ainsi qu'il le fut évoqué lors du débat d'orientation budgétaire, **le projet mobilise deux outils pour parvenir à restaurer la capacité de la commune de dégager de l'épargne de gestion** (dit autrement, pour restaurer la capacité de la commune de réduire ses coûts de fonctionnement de telle sorte que la différence entre ceux-ci et les recettes de fonctionnement couvre l'annuité de la dette) **et partant, à retrouver une épargne nette positive, seul moyen d'investir sans recourir à l'emprunt** (recours à l'emprunt qui, compte tenu du niveau des taux d'intérêt et de l'endettement à solder, doit être réservé aux investissements les plus structurants).

1°) La réduction des charges à caractère général : les charges à caractère général sont réduites de 4 % environ (6 % à isopérimètre, *i.e.* sans prendre en compte les 45 000 € de dépenses de fonctionnement figurant antérieurement dans le budget du CCAS). L'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement de la commune sera poursuivi afin de les stabiliser le plus près possible du niveau du réalisé moyen des derniers exercices du budget principal (environ 630 000 €).

2°) L'augmentation des recettes fiscales directes : il est fait le choix d'augmenter l'ensemble des taux des impôts directs locaux de la manière suivante :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : augmentation du taux de 15 % pour le fixer à 60,79 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : augmentation du taux de 4,15 % pour le fixer à 236,10 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : augmentation du taux de 14,6 % pour le fixer à 27,86 %.

Pour rappel, le Conseil municipal a voté une majoration de 25 % de la part communale de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (délibération n° 2023-78 du 29 septembre 2023), dont le produit sera intégré pour la première fois dans les recettes communales.

L'ensemble de ces mesures conduit à une augmentation prévisionnelle du produit attendu de la fiscalité de 373 847 €.

Cette évolution permet de rétablir des niveaux d'épargne positifs :

- Épargne de gestion : 257 000 €
- Épargne nette : 7 000 €

Si la trajectoire de réduction des dépenses se confirme, il est possible d'envisager, au terme de l'exercice 2024, une épargne de gestion de l'ordre de 300 000 € et une épargne nette d'environ 50 000 €.

Le projet de budget pose ainsi les jalons, si la trajectoire est maintenue et l'effort de rationalisation renforcé, d'un retour de la capacité de la commune à auto-financer ses investissements.

On le voit toutefois ; la stratégie ne fonctionne qu'en actionnant de concert le levier fiscal et le levier des économies de fonctionnement.

Pour les autres recettes (de fonctionnement comme d'investissement), le projet est construit à partir de leur estimation prudente et raisonnable (à l'instar des recettes issues des coupes de bois, revues à la baisse par rapport à l'an dernier mais bien plus réalistes si l'on en juge par les recettes encaissées au cours des exercices précédents).

Un tel parti-pris explique par exemple la baisse du chapitre 70 des recettes :

- Réduction de 90 000 € à 30 000 € des recettes des coupes de bois,
- Et suppression de 135 000 € de recettes issues d'une refacturation de la masse salariale au CCAS.

❖ *Section de fonctionnement*

Un effort de stabilisation des dépenses de fonctionnement est entrepris, le volume global des dépenses variant peu malgré la réintégration des dépenses du CCAS. Une telle trajectoire repose sur un suivi régulier et rigoureux des dépenses. Les dépenses de masse salariale sont elles aussi maintenues au niveau de l'exercice précédent. Elles devront également être suivies de près et des ajustements dans les recrutements pourront intervenir en cours d'année si le besoin s'en faisait sentir afin de demeurer dans l'enveloppe fixée.

❖ *Section d'investissement*

Les dépenses d'investissement s'établissent à environ 27 500 €. Ce montant devrait être complété par la reprise des résultats de l'exercice 2023. L'intégration de ces résultats devrait ouvrir une enveloppe de 100 000 € à répartir entre les travaux relevant de la section de fonctionnement (entretien des bâtiments, voiries et réseaux communaux) et ceux relevant de la section d'investissement, en fonction des arbitrages réalisés par le Conseil municipal.

Si cette enveloppe ouvre des perspectives d'action pour la commune, force est de constater qu'elle ne suffira pas per se à intégralement financer les projets communaux retenus. Il appartiendra donc à la Municipalité et aux services de la commune de compléter les ressources communales par des subventions et aux élus de tenir compte de la possibilité d'obtenir des financements complémentaires dans la priorisation des chantiers retenus.

Budget principal de la commune 2024. Section de fonctionnement

	2023	2024
013. Atténuation de charges	20 000,00 €	10 000,00 €
70. Produits des services, du domaine...	307 500,00 €	162 950,00 €
73. Impôts et taxes	432 700,00 €	382 700,00 €
731. Fiscalité locale	1 309 000,00 €	1 658 500,00 €
74. Dotations et participations	146 446,00 €	169 500,00 €
75. Autres produits de gestion courante	22 200,00 €	52 500,00 €
TOTAL RECETTES DE GESTION DES SERVICES	2 237 846,00 €	2 436 150,00 €
76. Produits financiers	6 000,00 €	- €
77. Produits spécifiques	- €	- €
TOTAL RECETTES REELLES	2 243 846,00 €	2 436 150,00 €
042. Opération d'ordre de transfert entre section		
043. Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation		
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	- €	- €
Excédent reporté	408 783,99 €	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 652 629,99 €	2 436 150,00 €
011. Charges à caractère général	742 083,00 €	717 000,00 €
012. Charges de personnel et frais assimilés	610 000,00 €	610 000,00 €
014. Atténuation de produits	89 312,00 €	84 312,00 €
65. Autres charges de gestion courante	833 494,00 €	768 554,81 €
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES	2 274 889,00 €	2 179 866,81 €
66. Charges financières	67 870,23 €	64 000,00 €
67, 68 et 022. Autres	6 997,10 €	9 000,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	2 349 756,33 €	2 252 866,81 €
023. Virement à la section d'investissement	221 714,53 €	100 283,19 €
042. Dotations aux amortissements	81 159,13 €	83 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	302 873,66 €	183 283,19 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 652 629,99 €	2 436 150,00 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	- €	- €

Budget principal de la commune 2024. Section d'investissement

	2024
10. Dotations et réserves	16 500,00 €
13. Subventions d'équipements reçues	13 680,00 €
16. Emprunts et dettes assimilées	
20. Immobilisations incorporelles	
21. Immobilisations corporelles	
23. Immobilisations en cours	
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	30 180,00 €
24. Produits des cessions d'immobilisations	
TOTAL DES RECETTES REELLES	30 180,00 €
021. Virement de la section de fonctionnement	100 283,19 €
040. Opération d'ordre de transfert entre section	83 000,00 €
041. Opérations patrimoniales	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	183 283,19 €
Excédent reporté	
RECETTES D'INVESTISSEMENT	213 463,19 €
20. Immobilisations incorporelles	
21. Immobilisations corporelles	27 463,19 €
22. Immobilisations reçues en affectation	
27. Immobilisations financières	
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	27 463,19 €
13. Subventions d'investissement	
16. Emprunt et dettes assimilées	186 000,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	213 463,19 €
040. Opérations d'ordre de transfert entre section	
041. Opérations patrimoniales	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	- €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	213 463,19 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	- €
RESULTAT FINAL	- €